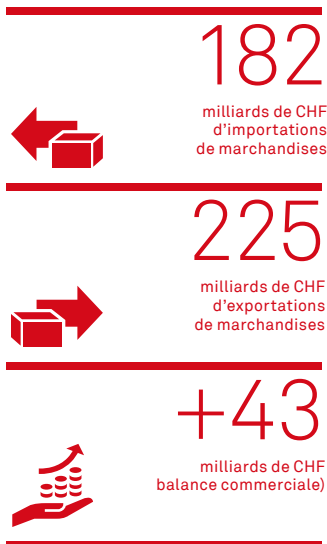




**CHIFFRES-CLÉS**



Source : Administration fédérale des douanes, 2021

## DROITS DE DOUANE, IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS

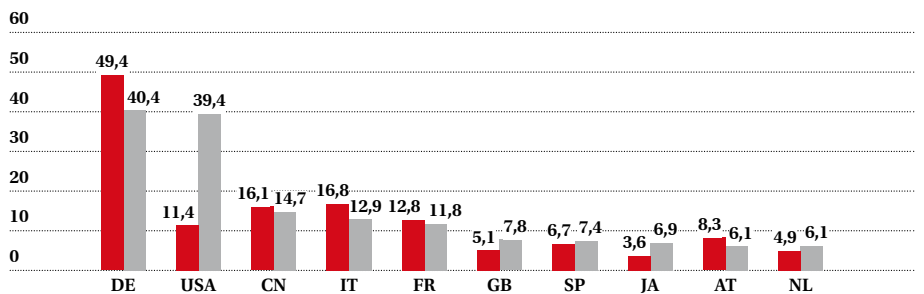
### L'ESSENTIEL EN BREF

La Suisse fait partie des pays qui comptent le plus sur la mondialisation pour le commerce extérieur. Avec un excédent d'exportation de 43 milliards de francs suisses (2020), le pays doit une bonne partie de sa richesse à l'exportation de biens et de services. Ce commerce simple et efficace avec l'étranger est permis par l'un des réseaux les plus denses d'accords de libre-échange (ou ALE) au monde – dont ceux conclus avec l'UE et la Chine. À cela s'ajoutent une législation simple et transparente et des procédures douanières modernes. En gérant leur chaîne logistique de manière optimale, les entreprises peuvent ainsi obtenir des avantages concurrentiels non négligeables par rapport à leurs concurrents à l'étranger.

Les produits suisses sont synonymes de qualité, de précision, de sécurité et de fiabilité, autant d'attributs pour lesquels nombre d'acheteurs à l'étranger sont prêts à mettre le prix. Grâce aux accords de reconnaissance mutuelle (mutual recognition agreements, ARM), les marchandises suisses peuvent obtenir une reconnaissance officielle de conformité aux prescriptions relatives aux produits de nombreux partenaires commerciaux, dont l'UE – le plus grand marché d'exportation au monde. La simplification des importations et exportations qui en découle donne aux entreprises suisses un avantage concurrentiel décisif face à leurs concurrentes venues de pays tiers ne disposant pas de tels accords.

### Les 10 principaux partenaires commerciaux de la Suisse

■ Importations et ■ exportations, 2020 (en milliards de CHF)



Source : Administration fédérale des douanes, 2021

## DES AVANTAGES CONCURRENTIELS IMPORTANTS

### Accords de libre-échange et entraves techniques à l'exportation

La Suisse dispose actuellement, en plus de la convention AELE et de l'accord de libre-échange avec l'Union Européenne (UE), d'un réseau de 32 accords de libre-échange avec 42 partenaires. La Suisse a été le premier pays européen à conclure un accord bilatéral de libre-échange avec le Japon (2009). Également sur le plan bilatéral, l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine est entré en vigueur en 2014.

### Accord de libre-échange Suisse-Chine : exemple de calcul

Avantage concurrentiel d'un exportateur suisse de machines à laver (HS Code 8422.1900) par rapport à un concurrent de l'UE (pas d'accord de libre-échange).

Partenaire commercial	Valeur	Douane	Prix final
Exportateur de Suisse	CHF 100'000	0 %	CHF 100'000
Exportateur de l'Union européenne	CHF 100'000	14 %	CHF 114'000

Outre l'augmentation sensible des flux commerciaux, les accords de libre-échange permettent à l'industrie exportatrice suisse de réaliser des économies considérables sur les droits de douane.

### Comment utilise-t-on un accord de libre-échange ?

Pour profiter des incitations douanières des accords de libre-échange, les entreprises doivent respecter quelques principes. Ceux-ci sont particulièrement importants pour les entreprises dont la production dépend de matières premières étrangères :

- Les accords de libre-échange sont prévus entre deux partenaires, et ne peuvent profiter à un pays tiers. Pour que ceci soit respecté, les accords de libre-échange possèdent ce que l'on appelle **des règles d'origine**. Celles-ci fixent dans quelle mesure les produits peuvent être acquis, fabriqués ou transformés dans des pays tiers.
- Si les entreprises veulent pouvoir profiter en Suisse des avantages douaniers proposés par les accords de libre-échange, elles doivent apporter la preuve de l'origine du produit à exporter (**preuve d'origine**).

Pour savoir si un produit peut être exporté sur le marché d'un partenaire de libre-échange sans droits de douane et si cela en vaut la peine, il faut passer par les étapes suivantes :

1. Rechercher le numéro du tarif des douanes du produit à exporter. Cela permet de vérifier si l'ALE prévoit un tarif préférentiel pour le produit.
2. Si tel est le cas, et que ce tarif diffère nettement du taux de douane normal (sans ALE), il faut ensuite vérifier les règles d'origine spécifiques du produit.

3. Si le produit à exporter répond aux règles d'origine, il est alors possible de remplir la preuve d'origine et de commencer l'exportation de la marchandise.

### Une exception : le cumul

Pour profiter au maximum des accords de libre-échange, les entreprises peuvent organiser leur chaîne logistique afin que leurs produits répondent aux règles d'origine en vigueur. Cela implique de bien choisir les matières premières et leurs pays d'origine.

À cela s'ajoute la possibilité de ce que l'on appelle le **cumul**.

Dans ce cas, l'entreprise achète les matériaux dont elle a besoin pour fabriquer ses produits auprès du partenaire de l'ALE. Ceux-ci ne sont pas soumis à des règles d'origine, c'est-à-dire qu'ils peuvent être utilisés sans limite dans la production.

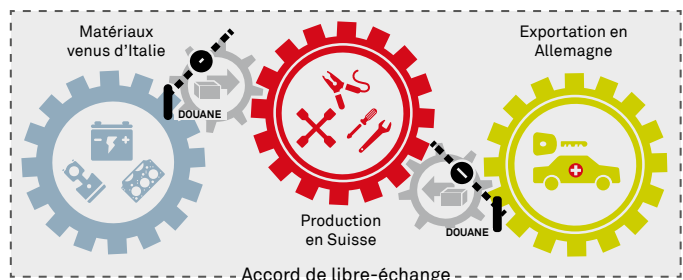
Appliqué à l'ALE Japon-Suisse, cela signifie que pour l'exportation d'un produit suisse vers le Japon, aucun minimum de valeur ajoutée suisse n'est à atteindre si les matériaux viennent du Japon.

Le même principe s'applique aux accords commerciaux avec de nombreux pays, l'UE par exemple. Une production suisse basée sur des matériaux italiens et exportée en Allemagne n'est pas soumise aux règles d'origine.

L'identification et la preuve de l'origine des matériaux peuvent être des tâches difficiles et nécessiter l'aide de spécialistes. La Suisse, pays d'exportation, dispose d'un grand savoir-faire et de nombreuses prestations de conseil qui peuvent aider les entreprises à comprendre les règles d'origine et à utiliser au mieux les accords de libre-échange.

### Utilisation du cumul dans la chaîne logistique

Exemple de l'ALE Suisse - UE



- Accord de libre-échange -

### Comment surmonter les entraves techniques au commerce ?

Lors de l'exportation, les entreprises ne doivent pas seulement veiller à ce que leurs produits respectent les règles d'origine. Elles doivent aussi garantir que ceux-ci respectent les **prescriptions techniques** en vigueur sur le marché du partenaire de libre-échange. Les mesures nécessaires sont souvent associées à des surcoûts importants.

Une grande harmonisation des prescriptions techniques et des **accords de reconnaissance mutuelle (ARM)** entre la Suisse et l'UE/AELE a permis de lever les barrières de nombreuses marchandises sur le plus vaste marché mondial. Les économies ainsi réalisées s'évaluent entre 250 et 500 millions de francs suisses. L'ARM entre le Canada et la Suisse est également en vigueur depuis 1999.

L'ARM Suisse-UE permet aux entreprises suisses d'apposer le **marquage CE** sur leurs produits, marquage nécessaire pour les exporter vers le marché européen sans contrôle supplémentaire.

Pour l'importation de marchandises de l'UE/AELE en Suisse qui ne sont pas mentionnées dans l'ARM, c'est le «**Principe Cassis de Dijon**» qui s'applique depuis 2010. D'après celui-ci, les produits régulièrement en circulation dans l'UE ou dans l'EEE peuvent également circuler en Suisse sans contrôle préalable.

Le contrôle de la conformité aux prescriptions de chaque pays d'importation peut être réalisé en Suisse par les nombreux **organismes accrédités d'évaluation de la conformité (OEC)**. La Suisse ayant harmonisé nombre de ses prescriptions relatives aux produits avec celles de l'UE et de l'EEE/AELE, les contrôles sont reconnus comme équivalents. Pour de nombreux produits, un seul contrôle de conformité selon les exigences techniques suisses suffit donc. Les procédures d'évaluation de conformité en Suisse par les OEC suisses sont particulièrement rapides et efficaces.

Les dispositions légales sur la **responsabilité du fait du produit** sont similaires en Suisse et dans l'UE. Les conséquences pouvant être différentes d'un pays à l'autre, il convient toutefois de veiller, lors de l'exportation, aux règles s'y afférant. Par exemple, la franchise du lésé est plus basse dans l'UE qu'en Suisse, tandis que certains pays définissent un plafond de dédommagement.

### AVANTAGES DU SYSTÈME DOUANIER SUISSE

#### Faire des économies grâce au trafic de perfectionnement

Pour les marchandises qui passent provisoirement en Suisse afin d'y être perfectionnées, il est possible de ne pas utiliser la procédure normale d'importation, mais le régime du trafic de **perfectionnement actif**. Les marchandises concernées sont exonérées de droits de douane ou peuvent être importées temporairement avec un droit au remboursement des droits de douane. Dans certains cas, une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'importation (impôt sur les importations) est également possible.

Pour les marchandises qui doivent être temporairement envoyées à l'étranger pour perfectionnement, il existe un régime analogue (**perfectionnement passif**), qui permet des allègements ou des exonérations de droits de douane à la réimportation.

Le perfectionnement actif et passif comprend : a) l'ouvraison (p. ex. remplissage, conditionnement, montage, assemblage ou pose) et b) la transformation et la remise en état (réparation, restauration, etc.) des marchandises. Dans ces deux cas, une autorisation de l'administration des douanes est nécessaire.

#### Réaliser des économies grâce aux droits de douane spécifiques

La Suisse est l'un des rares pays à utiliser des droits de douane spécifiques (nombre d'unités, longueur, poids). Les droits de douane de la majeure partie des marchandises sont **calculés sur la base de la masse brute**, ce qui permet de favoriser l'importation de biens de valeur au poids limité.

Ce système est avantageux, p. ex. pour l'industrie des biens de luxe, qui compte sur ce type de biens à valeur très élevée. Les entreprises peuvent importer les matériaux nécessaires comme l'or ou les gemmes à peu de frais et exporter leurs produits (montres, bijoux, etc.) avec un avantage douanier dans les pays qui ont signé des accords de libre-échange avec la Suisse.

#### Opérateur économique agréé

Les entreprises en Suisse qui peuvent prouver la sécurité de leur chaîne logistique internationale ont la possibilité d'obtenir le statut d'**opérateur économique agréé (OEA)**. Cela leur permet de subir des contrôles douaniers moins lourds en matière de sécurité.

Pour les entreprises qui connaissent un volume des échanges élevé, cela peut conduire à des économies importantes. Le statut d'OEA est reconnu par les États avec lesquels la Suisse a conclu un accord spécifique (actuellement l'UE, bientôt la Norvège, plus tard le Japon, les États-Unis et la Chine).

#### « Swiss Made »

est synonyme de qualité, de précision et de longue durée de vie : des caractéristiques pour lesquelles les consommateurs étrangers sont prêts à payer un certain prix. Les producteurs ont en Suisse la possibilité d'utiliser le label protégé Swissness. Une **nouvelle réglementation Swissness** est en vigueur depuis le 1er janvier 2017.

## Impôts et redevances

Comme dans les autres pays, l'importation de certains biens est soumise à des impôts et des redevances spécifiques. Parmi eux se trouvent **la TVA (7,7%), très basse comparée aux autres pays** (TVA dans l'UE : 15 - 25 %) Pour les biens de consommation courante comme les denrées alimentaires, les livres et les médicaments, elle est même réduite à 2,5%.

Autres redevances :

- Taxes d'incitation sur le CO2
- Redevance sur le trafic des poids lourds (RPLP et RPLF)
- Droits de monopole et impôt sur la bière (pour les boissons alcoolisées)
- Impôt sur le tabac
- Impôt sur les véhicules
- Impôt sur les huiles minérales

Les produits contenant des composés organiques volatils ou COV (vernis, peintures, etc.) sont soumis à une taxe d'incitation pour des raisons environnementales.

## ÉVOLUTIONS ACTUELLES

- La Suisse mène actuellement des négociations en vue de parvenir à des accords de libre-échange avec les pays partenaires suivants : Union douanière Russie-Biélorussie-Kazakhstan, Moldavie, Algérie, Inde, Vietnam, Malaisie, Thaïlande et Mercosur.
- Un accord de libre-échange avec le Royaume-Uni est également en vigueur depuis janvier 2021. Il reprend une grande partie des droits et obligations en matière de commerce prévus par les accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.
- Bien que l'accord-cadre institutionnel avec l'UE ne se soit pas concrétisé, les conditions actuelles d'accès au marché de l'UE pour les entreprises suisses restent inchangées, à l'exception du secteur des technologies médicales.

## CONTACTS ET AUTRES INFORMATIONS

### Administrations

[Secrétariat d'Etat à l'économie](#)

[SECO](#)

[www.seco.admin.ch](http://www.seco.admin.ch)

> [Liste des accords de libre-échange de la Suisse](#)

> [Entraves techniques au commerce](#)

> [Accords de reconnaissance mutuelle \(ARM\)](#)

> [«Principe Cassis de Dijon»](#)

> [Evaluation de la conformité - accréditation](#)

> [Portail des prescriptions techniques suisses](#)

> [REACH Helpdesk](#)

[Administration fédérale des douanes](#)

[www.ezv.admin.ch](http://www.ezv.admin.ch)

> [Tarifs de douanes/numéros tarifaire](#)

> [Vue d'ensemble des règles d'origine](#)

> [Exonérations, allègements, préférences tarifaires et contributions à l'exportation](#)

> [Opérateur économique agréé \(OEA\)](#)

> [Impôts et redevances](#)

[European Commission](#)

[www.ec.europa.eu/trade](http://www.ec.europa.eu/trade)

### Associations professionnelles

[www.igaircargo.ch](http://www.igaircargo.ch)

[www.s-ge.com](http://www.s-ge.com)

[www.snv.ch](http://www.snv.ch)

[www.spedlogswiss.com](http://www.spedlogswiss.com)

[www.swiss-export.com](http://www.swiss-export.com)

[www.swiss-shippers.ch](http://www.swiss-shippers.ch)

### Ressources S-GE

[ExportHelp](#)

[www.s-ge.com/exporthelp](http://www.s-ge.com/exporthelp)

[Informations sur les accords de libre-échange en Suisse](#)

[www.s-ge.com/fta](http://www.s-ge.com/fta)

[Base de données douanière: Tarifs douaniers du monde entier](#)

[www.s-ge.com/customstariffs](http://www.s-ge.com/customstariffs)

[Circulation des marchandises UE/EEE](#)

[www.s-ge.com](http://www.s-ge.com)

[Swissness - dispositions législatives](#)

[www.s-ge.com/swissness](http://www.s-ge.com/swissness)

[Guide de l'investisseur](#)

[www.s-ge.com/](http://www.s-ge.com/)

[handbookforinvestors](#)

[D'autres fiches sur la place économise suisse](#)

[www.s-ge.com/factsheets](http://www.s-ge.com/factsheets)

### NOUS VOUS CONSEILLONS GRATUITEMENT

Vous développez vos activités en Europe et envisagez d'implanter votre entreprise en Suisse? Nous vous conseillons gratuitement et vous accompagnons durant toute la procédure d'implantation. Nous vous mettons en relation avec les Offices cantonaux de promotion économique sans bureaucratie et vous transmettons les coordonnées d'experts dans le secteur fiscal, immobilier, etc.

Contactez-nous: [www.s-ge.com/invest](http://www.s-ge.com/invest)